



Des médecins, sages-femmes et conseillères conjugales des CPEF vous accueillent et vous informent tout au long de votre vie sur :

- la contraception (pilule, préservatif, implant, stérilet...)
- la vie affective et sexuelle
- la prévention, le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST)
- l'interruption volontaire de grossesse
- le conseil conjugal et familial



Vous pouvez bénéficier de consultations médicales, d'entretiens en individuel ou en couple et d'actions collectives pour des groupes.

Plus d'infos au
03 21 21 62 33

Les services de PMI contrôlent la qualité et la sécurité des modes d'accueil de votre enfant.

Ils sont en charge :

- de l'agrément assistant maternel (domicile ou Maison d'Assistants Maternels)
- de l'avis ou autorisation d'ouverture des structures collectives d'accueil des enfants de moins de 6 ans (micro-crèches, crèches, multi-accueils, garderies périscolaires, accueils de loisirs)
- du suivi et contrôle de ces professionnels et structures.

Une prévention ouverte à tous

Médecins, puéricultrices, sages-femmes, sont là pour vous. Vous pouvez les contacter via les Maisons du Département Solidarité de votre résidence. Des actions collectives sont régulièrement organisées sur des thématiques variées (portage de l'enfant, allaitement, éveil de l'enfant, langage des signes pour les bébés...)

Toutes les infos :
www.pasdecalais.fr
ou 03 21 21 62 16

Contact:



LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Un accompagnement dans l'accueil de votre enfant et dans votre vie de famille



Bébé Enfant Ado Couple Famille

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT...

À domicile ou en consultation, la sage-femme de PMI vous accompagne et vous propose:



l'entretien
du 4^e mois



le suivi médical
de la grossesse



des informations
pour les futurs
parents:

- le déroulement de la grossesse,
- la préparation à la naissance, la santé environnementale les préparatifs à l'arrivée de bébé,
- l'accouchement,
- l'allaitement,
- la période post-natale,
- la contraception...

À LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT...

À la maternité



Dès votre séjour en maternité, la puéricultrice et la sage-femme de PMI vous proposent de vous suivre à domicile. Un premier contact pour échanger et prendre rendez-vous.

À domicile

La puéricultrice et la sage-femme de PMI vous accompagnent pour le bien-être de votre enfant. Elles vous conseillent sur:



- les soins de puériculture,
- les relations parents-enfants,
- l'allaitement maternel et alimentation infantile,
- l'éveil et le développement de l'enfant,
- le rythme de vie,
- la dépression du post-partum,
- la prévention des accidents de la vie courante,
- la santé environnementale,
- l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

4 lieux d'écoute et de conseils:

En consultation d'enfants

Des consultations de médecine préventive, destinées aux enfants de 0 à 6 ans, sont assurées par la puéricultrice et/ou le médecin de PMI, pour:



- le suivi du développement de votre enfant (croissance, éveil, rythme de vie, alimentation...)
- la réalisation des examens obligatoires,
- les vaccinations,
- l'accompagnement des démarches de soins,
- une écoute personnalisée.

Environ 150 points de consultation sont répartis dans le département.

La puéricultrice de PMI réalise le bilan de santé des enfants de 4 ans dans les écoles publiques et privées du département pour:



À l'école maternelle

- dépister des troubles de la vision, de l'audition, du langage,
- évaluer la croissance, l'hygiène de vie et les rythmes,
- vérifier les vaccinations.

ET AU-DELÀ